

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET ;

Avaient donné pouvoir : Mesdames Marielle BANDELIER à Robert NATALE, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Anissa BRIKH à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 septembre	Jeudi 10 septembre	En exercice	41
		Présents	35
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sophie GUYON est désignée.

2015-06-02 Budget assainissement-Admission en non-valeur
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER



*Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,*

Toute facture émise concernant la redevance assainissement est prise en charge par la Trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer auprès des abonnés.

Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'ont pu être recouvrées par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la Trésorerie à un constat de carence et d'irrecouvrabilité.

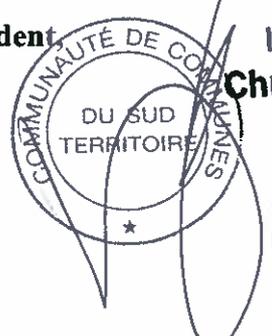
Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrecouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après, dont le détail figure en annexe.

Courrier de la trésorerie en date du 06/07/2015	277,73 €
Courrier de la trésorerie en date du 06/07/2015	236,08 €
Courrier de la trésorerie en date du 06/07/2015	2 318,07 €
Montant total	2 831,88 €

Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,
- de préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2015 : Chapitre 65 – article 6542.

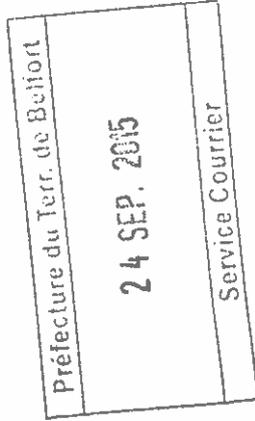
<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président Christian RAYOT</p> 
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 SEP. 2015 Et publication ou notification le 24 SEP. 2015</p>	
<p>Le Président, Christian RAYOT</p> 	<p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p>24 SEP. 2015</p> <p>Service Courrier</p>

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF



ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li



61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 02/07/2015

Numéro de la liste : 1855450533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

277,73 (s)



61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 02/07/2015

Numéro de la liste : 1856041133

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

236,08 (s)



61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 02/07/2015

Numéro de la liste : 1855440533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

2 318,07 (s)